



## Confidentialité - Courrier personnel

Par **Webbot**, le **22/12/2009** à **22:37**

Bonsoir

Avec toutes mes excuses si la question a déjà été posée.

Voici la situation : ma femme travaille de nuit en maison de retraite.

L'ambiance est très mauvaise là où elle exerce mais son travail est reconnu par les patients. Tellement reconnu que la fille d'une patiente (qui a des problèmes avec la direction car elle aurait été victime d'insultes de la part de certains salariés), voulait faire un cadeau de Noël à ma femme.

Elle a donc laissé un chèque-cadeau à la réception à l'attention de ma femme dans une enveloppe avec la mention "personnel".

Sachant que ce genre de pratiques est illégale (me semble-t-il), elle aurait bien entendu refusé ce cadeau.

Cependant la supérieure de ma femme ainsi que la directrice de l'établissement se sont permises d'ouvrir ce courrier sachant de qui il provenait.

Ma question est la suivante : avaient-elles le droit d'ouvrir ce courrier alors qu'il portait la mention "personnel" ? Et sinon, quelles sont les risques encourus pour ce type d'agissement ?

Je pose la question car étant donné les relations de cette dame avec la direction, le courrier pouvait être une demande de témoignage par exemple.

Merci infiniment pour vos réponses...